



# **Atelier de Tirana**

***Fonctionnement démocratique de l'Université***

***Tirana, 19-20 janvier 2016***

*Esmeralda Kromidha*

*Edmond Hajdëri*

*Elona Toro*

# Plan de la présentation

1. Analyse du cadre normatif (Document de travail 1- première étape du projet)
2. Résultats de l'enquête (Document de travail 2- deuxième étape du projet)
3. Recommandations

# Phase 1 – Analyse du cadre normatif

- **Documents de travail :**

1. La constitution de l'État albanais
2. La loi de l'Éducation supérieure (2007/2011)
3. Le statut de l'Université de Tirana
4. Le règlement intérieur de l'Université de Tirana
5. Le code de l'éthique de l'Université de Tirana

# Phase 1 – Cadre normatif – Législation Nationale

- **La loi prévoit :**

- la possibilité de création des établissements d'enseignement supérieur privés
- des normes pour l'accréditation de l'université
- la possibilité de prévoir des formations en ligne

- **Déclination de l'autonomie universitaire :**

- statut de l'établissement
- sélection des organes directeurs
- programmes d'enseignement et de la recherche
- sélection des enseignants
- gestion des ressources financières

# Phase 1 – Cadre normatif – Législation Nationale

- **La loi prévoit des articles sur :**

- la liberté académique
- la non-discrimination dans l'accès
- le code éthique sur la corruption
- le financement
- l'embauche et le licenciement du personnel académique (statut de l'Université)

# Phase 1 – Cadre normatif – Outils de transparence

## **1 Gouvernance démocratique – outils de transparence constatés (outils 2 et 6 reviennent le plus souvent)**

- *Publication dans le site web* (le statut et la structure de l'université)
- *Publication écrite (rapports écrits)* – accessibles sous demande écrite : (statut, code éthique, informations sur les tarifs d'inscriptions, l'orientation professionnelle, fonctionnement de l'université, statistiques sur le fonctionnement de l'université)
- *Publication dans un bulletin d'information périodique imprimé* : (des informations sur les sources de financement de l'université)

# Phase 1 – Cadre normatif – Outils de transparence

- *Existence de normes nationales de transparence concernant cette question* : (statistiques sur le fonctionnement de l'université)
- *Existence de normes de transparence internes de l'université concernant cette question* : (charte des valeurs, informations sur les droits de l'homme, statistiques sur le fonctionnement de l'université, commission sur la liberté académique, existence de bureau d'insertion professionnelle, existence de cellule et d'une personne pour l'insertion, existence d'une personne pour les droit des étudiants (défenseur de l'étudiant))
- *Cellule préposée à la transparence au sein de l'Université sur cette question* : (service sur les revues des comptes internes/externes, existence d'un CIP-centre d'insertion professionnelle)

# Phase 1 – Cadre normatif – Outils de transparence

## 1 – Gouvernance démocratique (participation) – outils de transparence constatés

- **Acteurs internes participant dans l'organe central de gestion au niveau de l'Université:** (professeurs, étudiants, corps intermédiaire (ministère), personnel administratif) – consultation obligatoire et décision par la majorité des votes
- **Acteurs externes participant dans l'organe central de gestion au niveau de l'Université :** (membre de l'État, représentants du ministère) – consultation obligatoire et décision par la majorité des votes



# Phase 1 – Cadre normatif – Outils de transparence

- **Acteurs internes participant dans l'organe central de gestion au niveau de la Faculté:** (professeurs, étudiants, corps intermédiaire , personnel administratif) – consultation obligatoire et décision par la majorité des votes
- **Acteurs internes participant dans l'organe central de programmation et coordination des activités démocratiques :** (professeurs, étudiants, personnel administratif)– consultation obligatoire et décision par la majorité des votes
- **Élection du Recteur :** Acteurs internes et le corps professoral

# Phase 1 – Cadre normatif – Outils de transparence

## **2/3 – Contenu de la formation/Résultats du processus d'apprentissage – outils de transparences constatés**

(1,2,3,8,7)

- Informations sur le contenu des Grades et Diplômes
- Cours spécifiques sur les droits de l'homme et la démocratie (Faculté de Droit)
- Projets de recherche ou d'action avec les parties prenantes locales et/ou nationales.  
(*ONG, pouvoirs publics*)
- Activités extracurriculaires favorisant le développement de la personnalité (sport, théâtre, musique, langues)*

# Phase 1 – Cadre normatif – Outils de transparence

- Informations sur l'évaluation des connaissances des matières enseignées
- Informations sur les performances (et le potentiel) de l'établissement
- Existence d'évaluations internes
- Existence d'évaluations externes de l'institution
- Études libellées en Crédits ECTS
- Remise à l'étudiant du Supplément au Diplôme

# Phase 1 – Cadre normatif – Outils de transparence

## **4/5 – Accessibilité et non-discrimination/ Qualifications et formation continue des enseignants/Exemption de corruption**

- Informations relatives au processus d'admission au système universitaire
- Personne / institution spécifiquement en charge de garantir l'accessibilité de façon non discriminatoire, notamment pour les groupes défavorisés
- Accessibilité physique aux bâtiments et installations pour personnes handicapées (dans certaines universités)

# Qualifications et formation continue des enseignants

-Information sur le curriculum vitae et qualifications des enseignants

-Existence d'un système d'évaluation interne à l'institution (recherche, publication, enseignement)

-Existence d'une évaluation par le pouvoir publique

-Modalités d'embauche des enseignants et personnel auxiliaire

-Existence d'un système d'évaluation des enseignants par les étudiants

# Exemption de corruption

## **Instruments pour garantir l'absence de corruption :**

- en matière d'admissions
- en matière de certification
- en ce qui concerne l'utilisation des fonds
- en ce qui concerne les Diplômes et les qualifications

# Manques

- La société privée et la société civile ne sont pas représentées dans la gouvernance universitaire
- Pas de collaboration avec les institutions de protection des droits de l'homme
- Pas d'informations sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Pas de grades ou de diplômes spécifiques sur les droits de l'homme
- Pas de personnes ou de structure en charge pour garantir la non-discrimination
- Manque d'outils de transparence, surtout la présence de l'outil 2: information écrite dans des rapports accessible sous demande écrite.

# Manques

- Pas de politiques sur l'égalité homme/femme
- Pas d'informations sur le nombre d'hommes et de femmes dans un poste à responsabilité
- Pas d'autonomie concernant : la fixation des tarifs et des montants d'inscription/ conditions d'admission des étudiants



# Phase 2 – L'enquête

## **La collecte des données – le questionnaire**

- 20 professeurs de l'Université de Tirana** (de la Faculté des langues étrangères, de la Faculté de l'économie, de la Faculté de droit, de la Faculté des sciences de la nature, de la Faculté des sciences sociales et de la Faculté d'histoire et de philologie)
- 20 étudiants**, de la troisième année de licence et de la première et deuxième année du master de recherche, venant de la Faculté de Droit, de la faculté de l'Économie et de la faculté des Langues Étrangères
- 5 personnes travaillant dans le secteur privé**, venant des Banques Raiffeisen et Intesa San Paulo, d'une société francophone en Albanie : Aleat shpk, d'une entreprise de leasing, Final AI et d'une agence privée de traduction
- 5 personnes travaillant dans des institutions publiques**, venant de la Bibliothèque Nationale de l'Albanie, du Ministère de la culture, du Ministère de l'environnement et de l'École nationale de l'administration publique
- 5 personnes de la société civile**: la responsable d'une association contre la violence envers les femmes, un représentant de l'association de l'éducation civique, un représentant de l'association SHUK ALB (aspect éducatif dans le projet aqueduc - tuyaux), un représentant du Projet IPA 2010: développement des ressources humaines, et un expert libre de la société civile en Albanie.

## Phase 2 – Éducation/Formation (Décalage par rapport à la norme)

1- Par rapport à la norme nous constatons que **des cours spécifiques concernant les droits de l'homme existent** mais ils sont **difficilement repérables dans les sites Internet** des facultés et de l'université.

A partir des réponses données par les enquêtés nous constatons aussi qu'**il n'existe aucun grade ou diplôme en droit de l'homme.**

Le contenu curriculaire n'est pas toujours accessible sur un site Internet.

2- **La loi de l'enseignement supérieur, article 28**, pour les programmes des études interdisciplinaires s'exprime que dans une institution de l'enseignement supérieur, **les facultés peuvent organiser des programmes communs des études interdisciplinaires.**

Tout de même, le nombre des personnes qui ont répondu : *je ne sais pas, non* et *peu* dépasse

Le nombre des personnes qui ont répondu *oui*. Cela nous amène à penser qu'il y a une perplexité dans les réponses.

## Phase 2 – Éducation/Formation (Décalage par rapport à la norme)

- 3 Les orientations pour l'ouverture et la fermeture des programmes d'études prévoient des pourcentages concernant les matières à choix. Les réponses montrent que le règlement peut-être, n'est pas respecté.

Une meilleure implication et participation des étudiants à l'enseignement serait souhaitable tout en leur donnant le droit et les moyens de prendre des décisions sur leur apprentissage.

- 4 Il existe une vague collaboration entre l'université et les entreprises ainsi qu'une absence de culture de financement de la part des entreprises pour des projets de recherche ou des activités.

Il manque une culture de recrutement du personnel ( des étudiants ) de la part des entreprises en collaboration avec l'université.

## Phase 2 – Éducation/Formation (Décalage par rapport à la norme)

- 5- A partir de 2015, il y a eu une restructuration de la page web de l'Université de Tirana qui maintenant présente un volet événement dans le portail.

Dans ce volet le public peut prendre connaissance des événements qui ont eu lieu ou s'informer sur les événements à venir à l'Université.

## Phase 2 – Education/Formation

Au sujet du volet éducation/formation, nous pouvons conclure qu'au terme de

:

a. **La transparence** : il y a un manque de transparence quant :

- aux objectifs de certains cours et modules enseignés,
- à la publication des informations concernant l'organisation des activités extracurriculaires.

b. **Le fonctionnement démocratique** :

L'université intègre la notion du fonctionnement démocratique et celle-ci se manifeste par la participation obligatoire des acteurs surtout internes et des acteurs externes pour la prise de décision concernant le fonctionnement de l'Université. (on a pas la présence des représentants du secteur privé ou de la société civile)

La loi prévoit un fonctionnement démocratique de l'institution sans faire référence à des Chartes particulières existantes à ce sujet.

Il reste à voir l'application concrète de la loi par le biais d'observation et non par des enquêtes qui relèvent surtout une représentation des personnes enquêtées.

# Phase 2 – Education/Formation

## c. Le développement des capacités :

L'université à travers les bureaux d'insertion professionnelle organise des activités (de débat, de volontariat, de formation spécifique pour la recherche d'emploi etc.), des conférences, programmes d'échanges scientifiques et des rencontres internationales, qui développent la capacité culturelle et interculturelle des étudiants.

Or, on constate un manque de la culture d'information de la part des étudiants et des enseignants, même quand celle-ci est transparente et existe publiée sur des sites Internet ou affichée sur des panneaux.

**L'université ne développe pas assez les capacités de l'étudiant dans la recherche de l'information ou les capacités concernant les devoirs et les responsabilités civiques.**

# Phase 2 – Recherche (Décalage par rapport à la norme)

*Entre les normes et l'étude du terrain* (enquêtes deuxième phase)

La recherche fondamentale n'est pas très bien orientée, ce qui veut dire qu'elle n'est pas orientée selon une stratégie des besoins de l'institution ou selon une stratégie de l'Etat.

La norme prévoit que les sujets et les délais de la recherche soient déterminés par l'institution elle-même suivant :

- les besoins du développement du pays,
- les programmes de la collaboration scientifique,
- le développement des compétences du personnel académique,
- mais aussi suivant les budgets mis à la disposition

# Phase 2 – Recherche (Décalage par rapport à la norme)

- **une recherche orientée vers les problématiques sociales (sous-thème)**

La recherche à l'université reste une recherche au niveau individuel; elle n'est pas obligatoirement structurée ou orientée sur des problématiques sociales.

Ces dernières années à l'université de Tirana, les thèses de doctorat sont publiées sur le site de l'Université en version intégrale.



# Phase 2 – Recherche

## (Décalage par rapport à la norme)

**-reconnaissance interne et externe de la recherche universitaire (à ce sous- thème il sera difficile à répondre car les questions dans la rubrique - recherche sont limités mais peut-être les commentaires vous aideront)**

Les acteurs externes de notre échantillon ne sont presque pas informés sur les questions relatives à la recherche à l'université.

D'une part il y a un manque d'information et d'autre part un manque de participation et d'interaction réciproque.

Selon la loi de l'enseignement supérieure, les institutions de l'enseignement supérieur peuvent offrir pour les tiers des services de haute qualité comme des analyses et de l'expertise. Ces recherches sont financées par les parties intéressées. Les revenus de ces recherches sont versées à l'institution.

# Phase 2 – Recherche

**A ce terme, nous pouvons conclure qu'au niveau de :**

- a. **La transparence dans la recherche** - une meilleure organisation de la recherche serait souhaitable pour qu'elle puisse être plus visible et mieux orientée vers les objectifs et les stratégies du développement national et en cohérence avec la recherche internationale pour qu'elle ne reste pas seulement un critère de promotion académique.

# Phase 2 – Recherche

## **b. Le fonctionnement démocratique :**

Pour que la recherche puisse intégrer le principe du fonctionnement démocratique, il faudrait avoir une meilleure collaboration et interaction avec la communauté locale ou nationale.

L'université devrait organiser plus d'événements publics liés à la réalité sociale, économique et culturelle.

# Phase 2 – Recherche

## **c. Le développement des capacités :**

Dans cet aspect, l'université devrait développer les capacités des étudiants et des enseignants à :

- organiser la recherche en développant des laboratoires de recherche mieux structurés et en spécifiant dans la norme leur organisation et leurs responsabilités.

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

### **Participation des étudiants :**

La norme prévoit la participation des étudiants dans le conseil de l'administration, dans le sénat, le conseil de l'administration de la faculté et dans le conseil de l'éthique.

Or la majorité des personnes enquêtées ne sont pas informés sur ce fait, cela peut mettre en évidence le fait qu'il y a un manque d'information sur l'existence et la visibilité des actions des associations estudiantines.

La consultation des étudiants est demandée, selon les réponses, surtout dans la rédaction des programmes.

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

Même si les cas cités par les enquêtés ne sont pas nombreux et fréquents, on constate que l'avis des étudiants est pris en compte surtout pour **les questions relatives à leur stage professionnel, la rédaction des programmes, le choix du directeur de mémoire et l'emploi du temps.**

On constate que **les exemples mentionnés ne concernent pas tellement les tâches du conseil de l'administration ou du sénat comme prévues par la norme.**

Même si les étudiants ont un accès auprès des structures dirigeantes de l'université, **l'information semble ne pas se transmettre du représentant des étudiants chez les autres étudiants.**

Soit l'information ne se transmette pas, soit elle n'est pas demandée par les autres étudiants.

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

### **Accès des groupes vulnérables :**

Concernant les personnes vulnérables, elles participent dans des conférences ou activités culturelles organisées par l'université. Les étudiants qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité **peuvent participer à la vie universitaire** de la même manière que les autres étudiants.

Il y a des **quotas particulières approuvées** annuellement par le ministère de l'Education données aux minorités roms, aux étrangers, aux personnes handicapées et aux albanophones de la région. (Macédoine, Kosovo, Monténégro).

Le code de l'éthique de l'Université de Tirana prévoit un article (article 4/i) sur la non-discrimination des étudiants, des professeurs et du personnel administratif.

Les entrées des facultés sont surveillées par des personnes de sécurité ou par des caméras.

Il n'y a pas de personne ou de service spécifique en charge de garantir l'accessibilité de façon non discriminatoire. Il n'y a pas de politique relative à l'égalité homme/femme.

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

Les enquêtés citent les étudiants aveugles comme un groupe défavorisé parce que les bâtiments universitaires ne sont pas tous équipés de moyens qui rendent plus facile l'accès aux étudiants paraplégiques.

Même pour les aveugles il n'y a pas de conditions favorables d'infrastructure parce que eux aussi doivent être accompagnés d'une personne et ne peuvent pas circuler seuls dans les bâtiments de l'institution.

L'université les favorise par des bourses, des exonérations des tarifs et des quotas spécifiques d'inscription pour ces groupes.



## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

Il n'y a pas de cellule ou de personne spécifique pour garantir la non discrimination et l'injustice envers les groupes défavorisés ou les groupes divers mais il existe un seul bureau juridique au rectorat qui traite les questions d'injustice pour tout étudiant ou professeur victime d'injustice.

Dans la norme, une personne qui s'appelle **défenseur de l'étudiant** et qui est choisi par le conseil des étudiants et approuvé par le doyen, a pour fonction de transmettre chaque problème des étudiants auprès le doyen, le conseil de la faculté ou le chancelier selon les compétences.

Si ces questions ne sont pas mises en valeur, il les adresse au rectorat de l'université.

La fonction du défenseur des étudiants n'est pas assurée dans chaque faculté.

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

### Financement et budget.

Les questions concernant le financement de l'université restent peu connues du public enquêté.

Même si dans **la loi de l'éducation supérieure il est bien précisé de rendre publique** les sources et la gestion du budget, qu'il s'agisse du financement de l'État ou d'autre sources, **les outils de transparence utilisés sont limités à des documents écrits qu'on peut aller chercher dans les bureaux de finance des institutions universitaires ou du Ministère.**

**Il n'existe pas un outil de transparence**, comme par exemple un endroit facilement accessible par tous, ou toute personne intéressée peut consulter à chaque moment.

A l'université, le conseil des étudiants est financé par le budget de l'université. Or la majorité des personnes enquêtées pensent que ces conseils ne sont pas financés. **Cela veut dire qu'il y a un manque d'information sur cette question ou que ces personnes ne s'intéressent pas à la question.**

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

### **Accès des étudiants à l'Université.**

Les personnes pensent que l'université d'un côté facilite mais de l'autre côté ne facilite pas l'accès à l'information nécessaire concernant la participation des étudiants dans les structures de gestion de l'université.

Les quotas des étudiants pour chaque programme d'étude sont proposés par les institutions d'éducation supérieure et approuvés par le Conseil des Ministres.

Les étudiants albanais visent surtout l'université publique parce qu'elle est moins chère que celle privée.

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

### **Accès à l'information :**

La norme prévoit que les informations soient publiques mais ni la loi, ni le règlement de l'institution ne prévoit pas les outils de transparences pour rendre les informations publiques.

Dans la norme il existe des instruments pour garantir l'absence de corruption mais les outils de transparence ne sont pas spécifiés par la loi de l'Enseignement supérieure et ils sont limités soit par l'existence des bureaux où on peut aller chercher les informations, ou par l'existence des documents écrits possédés par les responsables des bureaux.

**L'information reste très fermée, elle n'est pas publiée sur des outils de transparence. Cela reste une activité basée sur la volonté des personnes.**

## Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université (décalage par rapport à la norme)

Selon le règlement de l'université, la sélection du personnel académique est basée sur la législation du travail de la République d'Albanie, la loi de l'enseignement supérieure et sur le statut de l'Université de Tirana.

Les critères qu'un candidat doit remplir pour avoir un poste à l'université sont proposés par les départements respectifs. Après l'accord du recteur, elles sont publiées en forme d'appel d'offre sur le site du bureau des marchés d'offres d'Albanie.

La loi, le règlement ou le statut de l'université ne précisent pas des critères de base généraux pour le recrutement du personnel académique de l'université.

# Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université

## 1. La transparence :

Une meilleure visibilité de l'information concernant les associations des étudiants, la participation des étudiants au fonctionnement de l'université et la prise de décision.

Une meilleure transparence sur la publication des informations concernant l'aspect financier et budgétaire de l'établissement ainsi que sur l'explication des objectifs et des stratégies institutionnelles.

Après la comparaison du cadre normatif avec les résultats des enquêtes, nous constatons qu'il y a **un certain décalage entre les textes et l'exercice pratique surtout à cause du manque des outils de transparence dans la norme.**

# Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université

## 2. Fonctionnement démocratique :

Sur le sujet de l'égalité et de la non-discrimination, nous avons constaté que les normes prévoient une sélection au mérite pour l'accès à l'université et des articles particuliers concernant l'accès des groupes vulnérables et en difficulté.

Or l'université devrait améliorer la qualité des services pour l'accès des personnes handicapées dans les institutions de l'éducation supérieure et la possibilité de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts).

# Phase 2 – Fonctionnement démocratique de l'université

## **3. Le développement des capacités:**

L'Université ne développe pas assez les capacités de l'étudiant concernant la notion de responsabilité qui assure aussi la bonne gouvernance et la démocratie au sein de l'Université.

Pour assurer une éducation de qualité, l'université devrait mieux responsabiliser les étudiants et les faire impliquer dans le pouvoir décisionnel et consultatif.



# RECOMMANDATIONS

**a.**

## EDUCATION/FORMATION

- proposition de matières interdisciplinaires et transversales pour viser au plein épanouissement de la personnalité humaine
- une meilleure implication et participation des étudiants à l'enseignement serait souhaitable tout en leur donnant le droit et les moyens de prendre des décisions sur leur apprentissage
- une plus grande exposition des responsabilités et des devoirs civiques dans les programmes
- il serait souhaitable d'organiser plus de manifestations et d'activités culturelles

# RECOMMANDATIONS

## a. EDUCATION/FORMATION

- établir des bases de données sur l'employabilité des étudiants, un guide des entreprises avec leurs domaines de spécialité et des intérêts de recherche
- rendre transparent les domaines d'intérêt de développement et de recherche du gouvernement albanais
- une meilleure collaboration entre l'université et l'entreprise
- développer un savoir-faire de l'université à tisser des liens de collaboration réciproque avec les entreprises, les pouvoirs publiques, les ONG, les associations

## **a. EDUCATION/FORMATION**

Il serait souhaitable que l'université crée des pratiques de communication avec le public pour expliquer ses objectifs et ses résultats en invitant la communauté locale à l'institution pour informer et s'informer, demander son opinion, débattre sur les questions relatives à l'université pour une meilleure vision des formations, des résultats attendus et de l'insertion professionnelle pour rendre transparent le budget et les recettes venant des tarifs d'inscription des étudiants.

## b. RECHERCHE

- Recommandation** : au niveau de la recherche, il serait souhaitable de prévoir des critères de qualité bien déterminés d'accréditation des départements pour la recherche pour qu'elle ne reste pas seulement à titre individuelle mais qu'elle devienne organisée dans des groupes ou laboratoires de recherche selon les intérêts de l'université et de la société.
- Recommandation** : il serait souhaitable que des structures d'orientation de recherche soient créées au niveau gouvernemental, pour qu'elles proposent les domaines de la recherche prioritaire pour le développement du pays. Une meilleure visibilité des résultats de la recherche serait souhaitable pour la société et une meilleure collaboration entre les acteurs de la société, publique ou privé, avec les institutions de l'enseignement supérieur pour discuter des questions concernant l'orientation de la recherche et trouver des sources de financement.

## c. FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE

- **Recommandation** : pourvu l'existence dans la norme, une meilleure consultation des étudiants concernant les décisions à l'université serait souhaitable ainsi qu'une éducation à la culture de la recherche de l'information, de la participation des étudiants aux questions relatives à la gouvernance universitaire et une prise de distance et de comportement civique pour demander leurs droits et prendre leurs responsabilités en même temps.
- **Recommandation** : une meilleure visibilité et collégialité des représentants des étudiants serait souhaitable.
- **Recommandation** : une meilleure collaboration avec les institutions des droits de l'homme serait souhaitable pour garantir plus de droits aux personnes handicapées, groupes vulnérables, au niveau de l'infrastructure et des supports matériels (comme texte en braille etc.).

## c. FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE

- **Recommandation** : une meilleure collaboration avec les associations des personnes en difficultés ou groupes divers serait nécessaire pour que l'université sache mieux les besoins de ces groupes et prenne des responsabilités.
- **Recommandation** : une meilleure transparence serait souhaitable pour l'université tout en enrichissant le nombre des outils de transparence pour rendre plus visible et lisible l'information à l'université.
- **Recommandation** : une meilleure visibilité et collégialité des représentants des étudiants.